

29.11.2018

BLANCHISSERIE MIDI PYRENEES
ZI du Pic – 9 rue Jean Rostand
09100 PAMIERS

Lettre recommandée avec AR

Messieurs,

Par un courrier en date du 6 novembre 2018, vous avez sollicité notre avis sur la proposition d'usage futur du site d'exploitation de votre activité de blanchisserie industrielle en cas d'arrêt définitif de l'exploitation ci-après littéralement rapportée :

Pièce 6 – Proposition de remise en état en cas de cessation totale d'activités

Le site sera remis en état pour un usage industriel.

En cas de cessation définitive d'activités du site, la BLANCHISSERIE MIDI-PYRENEES se conformera à l'article R.512-46-25 et suivants du code de l'environnement :

- La notification de l'arrêt définitif sera adressée au préfet trois mois avant celui-ci ;
- Cette notification indiquera les mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site, et notamment :
 - l'évacuation des produits dangereux et, pour les installations autres que les installations de stockage de déchets, la gestion des déchets présents sur le site ;
 - des interdictions ou limitations d'accès au site ;
 - la suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
 - la surveillance des effets de l'installation sur son environnement.
- L'installation sera placée dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 et qu'il permette un usage futur du site déterminé selon les dispositions des articles R. 512-46-26 et R. 512-46-27.

Au moment de la notification, l'exploitant transmettra également au préfet, au propriétaire (si différent de l'exploitant à la date de la cessation) et au maire (ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme) les plans du site et les études et rapports communiqués à l'administration sur la situation environnementale et sur les usages successifs du site, ainsi que ses propositions sur le type d'usage futur du site qu'il envisage de considérer.

Avant son départ, l'exploitant vise d'ores-et-déjà à :

- neutraliser les installations pouvant être sources de risques pour les personnes et l'environnement ;
- enlever dans les règles de l'art toutes les installations techniques à risques, sauf si le propriétaire du site ou l'exploitant suivant s'en porte acquéreur ;
- procéder à l'enlèvement et l'élimination de tous ses déchets en respectant le principe de tri sélectif et de revalorisation ;
- procéder à l'enlèvement des tous les produits dangereux ;
- vidanger la station de traitement des effluents ;
- assurer la coupure de l'ensemble des utilisées (électricité, etc.) ;
- assurer la fermeture et la limitation des accès.

En cas de besoin, la surveillance des effets de l'installation sur son environnement sera assurée.

Le dossier de notification ainsi que le dossier de récolement de remise en état du site seront transmis au futur propriétaire en cas de transaction immobilière à l'issue de la cessation définitive d'activité de la BLANCHISSERIE MIDI-PYRENEES.

Par la présente, nous vous donnons notre accord sur cette proposition.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Michel FAUCHER Gérant





RECOMMANDÉ
 AVEC AVIS DE RÉCEPTION
 n° de l'envoi : 1A 158 052 7290 3

39002A-01 FRANCE
 30-11-18 LA POSTE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 LA POSTE
 LETTRE RECOMMANDÉE
 5,20 EUR

BLANMISÈRIE 71017 PYRÉNÉES
 Z.I. du Pic
 9 Rue Jean Zostand
 09100 LATIERS

